

Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°6

| RAPPORT AG/2022/04/19/06

Séance du : 19 avril 2022

Lieu : Domaine Départemental de Bayssan, Théâtre Michel GALABRU, Route de Vendres,
34500 BEZIERS

Objet : statuts : modification du règlement intérieur

Collège Départemental :

Présents :

- Marie Pierre PONS, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières
- Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale canton de Frontignan
- Jean François SOTO, Conseiller Départemental canton de Gignac
- Séverine SAUR, Conseillère départementale canton de Cazouls les Béziers

Collège des EPCI :

Présents :

En présentiel :

- Alain Carlap, Communauté de Communes de La Domitienne
- Alain Tailhan, SIEA de Pardailhan

Excusé :

- Claude Revel, Président de la Communauté de Communes du Clermontais, donne pouvoir à Joseph Rodriguez, Maire de St Félix de Lodez

Collège des communes :

Présents :

En présentiel :

- Patrick Cabrol, Commune d'Agel
- Jean Pierre Barthès, Commune d'Aigues Vives
- Alain Biola, Commune de Bassan
- Benoit Marsaux, Commune de Boisset
- Marie Casares, Commune de de Cambon et Salvergues
- Jean Marc Isure, Commune de Campagnan
- Jacques Maurand, Commune de Capestang
- Olivier Azema, Commune de Cassagnoles
- Patrice Chaptal, Commune de Causse de la Selle

- Marc Fidel, Commune de Cébazan
- Jean Louis Poux, Commune de Colombières sur Orb
- Catherine Sonzogni, Courniou
- Laurent Brunet, Commune de Creissan
- Pierre Papa, Commune de Ferrières Poussarou
- Francis Boutes, Commune de Gabian
- Denis Devriendt, Maire de Galargues
- Robert Poujol, Commune de Jonquieres
- Max Fabre, Commune de La Caunette
- Yves Robin, Commune du Poujol Sur Orb
- Jean Paul Agussol, Commune des Rives
- Serge Pesce, Commune de Maraussan
- Vincent Faure, Commune de Marsillargues
- Olivier Henry, Commune de Montels
- Patricia Toulze, Commune de Montouliers
- Claude Carcellier, Commune de Montpeyroux
- Jean Michel Guittard, Commune de Murviel les Béziers
- Frédéric Roig, Commune de Pégairolles de l'Escalette
- Daniel Roger, Commune de Pierrerue
- Béatrice Fernando, Commune de Plaissan
- Jean Noël Satger, Commune de Pouzols
- Jean Marie Milhau, Commune de Prades sur Vernazobre
- Michel Farenc, Commune de Puissalicon
- Jean Marc Saleine, Commune de Riols
- Catherine Lister, Commune de Roquebrun
- Anne Lise Sauterel, Commune de Rosis
- Yvette Duhayer, Commune de Roujan
- Jean Pierre Gabaudan, Commune de St André de Sangonis
- Jackie Galabrun-Boulbes, Commune de St Drézéry
- Joseph Rodriguez, Commune de St Félix de Lodez
- Jean Luc Fabrègues, Commune de St Maurice de Navacelles
- Pierre Paul Bousquet Commune de St Pierre de la Fage
- Bernard Fontes, Commune de St Vincent d'Olargues
- Bruno Pla, Commune de Siran
- Marie Françoise Franc-Rouanet, Commune de Vélioux
- Stéphan COSTE, Commune de Vendémian
- Dominique Fouilhe, Commune de Vendres
- Franck Poujol Ricard, Commune de Verreries de Moussans

En visioconférence

- Marie Françoise Nachez, Commune d'Arboras
- Yves Leborgne, Commune d'Argelliers
- Michel Combes, Commune de Fozieres
- Joël Povreau, Commune de Gornies
- Bernard Sallettes, Commune de la Tour sur Orb
- Michel Granier, Communes des Aires
- Alain Barbe, Commune des Matelles
- René Chalot, Commune de Lansargues
- Stéphane Catania, Commune de Lauret
- Aurélien Manenc, Commune de Lunas
- Antoine Goutelle, Commune de Poujols
- Patrick Burte, Commune de Saint Gély du Fesc
- Laurent Senet, Commune de St Jean de Buèges
- Bernard Vinches, Commune de Taussac la Billière
- Marie Antoinette Mora, Commune de Valros
- Muriel Prades, Commune de Vias

Excusés :

- Ronny Poncé, Maire d'Aumelas, donne pouvoir à Jean Marc Isure, Maire de Campagnan
 - Francis Cros, Maire de la Salvetat sur Agout, donne pouvoir à Jean François Soto, Maire de Gignac
-

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Monsieur Jean-François SOTO, Président, expose :

Depuis la création de l'Agence Technique Départementale, la nature des accompagnements des adhérents a évolué. Ainsi, les besoins dans les domaines administratifs sont apparus.

Afin de répondre à ces évolutions, il convient de modifier les statuts de l'agence départementale Hérault Ingénierie comme suit :

Rédaction nouvelle de l'article 2 de l'annexe au règlement intérieur

1. « Tarifification des services non compris dans l'adhésion :

Le service avancé d'accompagnement d'aide et d'assistance technique et le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage décrits à l'article 2.2 du présent règlement seront facturés en fonction d'une estimation préalable du temps passé, à partir des coûts journaliers suivants nets de taxe :

<i>Expert</i>	<i>: 630 €</i>
<i>Chef de projet</i>	<i>: 500 €</i>
<i>Technicien / gestionnaire administratif</i>	<i>: 440 €</i>
<i>Agent de maîtrise / agent administratif</i>	<i>: 340 €</i>

Après en avoir délibéré

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les modifications proposées aux statuts de l'agence départementale Hérault Ingénierie
- Approuve les statuts tels que joints en annexe de la présente délibération
- Dit que les autres articles de ces statuts sont inchangés
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO